



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections cantonales et élections municipales

Question écrite n° 53596

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de l'intérieur sur les nouvelles dispositions d'organisation des élections municipales résultant de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. En effet, l'obligation de déclaration de candidature pour l'ensemble des candidats dans toutes les communes de France génère un travail supplémentaire conséquent pour l'ensemble des agents de l'État et personnes vacataires des services préfectoraux. Aussi, souhaite-t-elle connaître le coût de ces nouvelles dispositions pour les finances publiques.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53596

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3316

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)